

RÉFORME DE LA PN :

LE SCSI PROPOSE AU MINISTRE D'AMENDER LA RÉFORME



scsi-pn.fr

février 2023



Le SCSI a été reçu ce jour par le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN afin d'évoquer avec lui, en présence du Directeur Général de la Police Nationale, Frédéric VEAUX, le projet de réforme visant à réorganiser la police nationale.

Le SCSI a proposé une nouvelle fois au ministre d'amender la réforme en :

- garantissant l'existence d'un échelon régional ou interdépartemental, ainsi que la cartographie des services PJ actuels;
- privilégiant une juxtaposition des services actuels de police judiciaire de SP et PJ;
- nommant des directeurs et directeurs adjoints territoriaux non chefs de filière pour garantir l'équilibre et la coordination des filières métiers;
- créant une task force RH capable de mettre en œuvre la réforme tout en apportant des garanties relatives aux droits et aux mobilités des cadres de la PN. Le positionnement des officiers devra être respecté et des mesures d'accompagnement RH allouées (IRP CDS).

Le dialogue devra être continu localement et nationalement dans le cadre de réunions mensuelles avec le DGPN afin d'aplanir les difficultés rencontrées.

CADENCEMENT DE LA RÉFORME

- Dialogue social en bilatérale avec toutes les OS d'ici à fin février;
- Début mars, une fois le rapport du Sénat remis au MI, celui adressera un courrier aux OS pour indiquer les réflexions prises en compte. Une lettre sera ensuite envoyée aux agents;
- Mi-mars : nomination des DZPN;
- Aux alentours de l'été : nomination des DDPN.

DES POINTS À ÉCLAIRCIR ET DES ATTENTES

- **ASA** : les agents ne devront pas être lésés et devront avoir un droit d'option;
- **Grande couronne parisienne** : des groupes de travail devraient être mis en place;
- **Académie de police** : le MI réunira les OS début avril pour faire ses annonces.

LE SCSI : DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LES OFFICIERS !